

Generali Covid Protection Salariés



GENERALI ET EUROP ASSISTANCE À VOS CÔTÉS

POUR SOUTENIR ET ACCOMPAGNER VOS SALARIÉS ET
LEUR FAMILLE À TRAVERSER L'ÉPREUVE DU CORONAVIRUS

NOUVELLE OFFRE GENERALI COVID PROTECTION SALARIÉS

DES GARANTIES PRÉVOYANCE & ASSISTANCE POUR SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES SALARIÉS



A tout moment par téléphone

DES SERVICES D'ASSISTANCE

Pour le salarié et les membres de sa famille vivant à son domicile*

- **Conseils par des assistantes sociales**
Conseils sur les droits et démarches dans le contexte du Covid-19, particulièrement dans le cadre du confinement
- **Soutien psychologique**
Face à l'isolement du confinement et aux craintes de contamination

En cas d'hospitalisation du salarié due au coronavirus

UNE INDEMNISATION FINANCIÈRE

Pour le salarié hospitalisé

- **Indemnisation / jour d'hospitalisation**
(à partir du 8^{ème} jour d'hospitalisation et jusqu'au 17^{ème} jour inclus)
Forfait de 100 € / jour d'hospitalisation
- **Indemnisation convalescence en sortie d'hospitalisation d'un service de soins intensifs**
(avec au minimum une nuit sur place)
Forfait de 3 000 € après la sortie d'hôpital

DES SERVICES D'ASSISTANCE

à partir du 8^{ème} jour d'hospitalisation et jusqu'au 21^{ème} jour inclus

Pour les membres de la famille du salarié hospitalisé vivant à son domicile*

- **Livraison de repas**
(dans la limite de 400 € TTC – repas + livraisons)
- **Livraison de médicaments à domicile**
(dans la limite de 100 € TTC, soit entre 1 à 2 livraison(s) selon la zone géographique)

Pour les parents de +70 ans ou en situation de dépendance (populations vulnérables) du salarié hospitalisé

- **Livraison de repas**
(dans la limite de 400 € TTC – repas + livraisons)
- **Livraison de médicaments à domicile**
(dans la limite de 100 € TTC, soit entre 1 à 2 livraison(s) selon la zone géographique)
- **Appels de courtoisie** (jusqu'à 4 appels)

Pour le salarié hospitalisé

- **Transport – retour à domicile post hospitalisation**
(dans la limite de 200 €)

* Ou dans la même résidence de confinement

NOUVELLE OFFRE GENERALI COVID PROTECTION SALARIÉS

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ & TARIF



Generali et Europ Assistance plus que jamais partenaires de nos clients tout au long de leur vie, y compris et surtout dans les moments difficiles. Tout bénéfice éventuel sera intégralement reversé aux associations partenaires de Generali France engagées dans la crise sanitaire.

- Une souscription obligatoire pour l'ensemble des salariés, pour des entreprises ayant au moins 50 salariés.
- Le salarié doit être âgé de moins de 66 ans et résider en France métropolitaine ou à Monaco.
- Une souscription possible uniquement entre le 6 et le 17 avril 2020, dans la limite de 500 000 salariés protégés.
- Des salariés garantis depuis la date de souscription jusqu'au 31 décembre 2020.
- Pour les garanties en cas d'hospitalisation, la date d'arrêt de travail des suites d'une contamination causée par le COVID-19 doit être ultérieure à la date de souscription du contrat par l'entreprise.
- Un tarif par salarié : 13 € TTC (assurance + assistance).
- Les entreprises des secteurs du soin aux personnes malades et vulnérables ainsi que de la protection, du secours et du maintien de l'ordre sont exclues.



Document non contractuel à caractère publicitaire.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.

Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat.

La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Europ Assistance, Société anonyme au capital de 35 402 786 euros Entreprise régie par le Code des assurances immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 451 366 405

Siège social : 1 promenade de la Bonnette 92633 Gennevilliers Cedex